

# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

**EDITION AOÛT 2025**

Version actualisée sur notre page [www.csmg.be](http://www.csmg.be) (onglet Notre Enseignement).

# **CHARTRE**

Le Collège Saint-Michel se veut une communauté éducative qui, à la lumière de l'Évangile et des valeurs assumptionnistes, forme les jeunes à la responsabilité et à la solidarité, en favorisant le développement d'une intelligence ouverte et critique, ainsi que l'acquisition d'un savoir solide et précis.

Pour réaliser cet objectif, élèves, parents, professeurs et éducateurs, nous aurons tous à cœur de pratiquer :

- L'accueil mutuel en toute amitié et en toute franchise ;
- La lecture sans préjugé du monde d'aujourd'hui, avec une attention aux problèmes sociaux ;
- L'adhésion à des valeurs comme le respect d'autrui -y compris ses convictions-, le partage, le service, la vérité, la justice ;
- L'acceptation de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ comme source d'inspiration.

Si cette chartre nous anime constamment, le Collège sera un lieu où chacun épanouira son cœur et son intelligence. C'est dans cet esprit que le Collège demande à chacun d'adhérer au règlement d'ordre intérieur qui est un moyen d'assurer une vie harmonieuse en groupe dans le respect des personnes.

Ceci implique que tout élève inscrit au Collège Saint-Michel s'engage prioritairement à :

## **I. RÉGULARITÉ**

- Arriver à l'heure au début de chaque cours ;
- Ne s'absenter que pour des raisons exceptionnelles (circonstances familiales graves, maladie) ;
- Justifier toute absence dans le respect des règles définies dans le Règlement d'Ordre Intérieur et particulièrement :
  - Prévenir l'école le jour même par mail à [absences@csmg.be](mailto:absences@csmg.be) ;
  - Déposer le justificatif écrit chez l'éducateur référent au plus tard le jour du retour en classe.

## **II. SÉRIEUX**

- Montrer sa volonté de bien travailler en classe ;
- Effectuer, en temps voulu, les travaux demandés ;
- S'imposer un travail régulier à domicile ;
- Tenir ses cahiers en ordre.

## **III. RESPECT DES AUTRES**

- Obéir aux personnes responsables de sa formation et à les respecter ;
- Ne pas perturber le bon déroulement des cours ;
- Se montrer poli et courtois, en toute circonstance, envers les élèves et le personnel du Collège Saint-Michel et, cela, aussi bien dans l'École qu'en dehors de celle-ci ;
- Respecter le matériel mis à sa disposition.

Et, conformément à toutes lois et tous décrets en vigueur, à respecter l'esprit et la lettre de l'ensemble des documents ci-après.

## **Projet d'Établissement**

Actions à mener, décidées par le Pouvoir Organisateur, avec le conseil de participation, pour réaliser le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

### **Préambule**

Le Collège Saint-Michel organise l'enseignement secondaire général. Sa population scolaire est de +/- 1.000 élèves et propose les options suivantes : Langues Modernes (Néerlandais, Anglais et Espagnol (au D3)) - Mathématique - Langue Ancienne (Latin) - Sciences - Sciences économiques - Sciences sociales.

Son objectif principal est de donner à ses élèves, outre une formation humaine équilibrée, une bonne formation générale qui les prépare à l'enseignement supérieur.

Réaliser cet objectif suppose sérieux et rigueur dans les études, sur fond d'exigences bien définies, ainsi que la mise en œuvre de moyens susceptibles de conduire chaque élève à l'épanouissement maximal de ses capacités.

Conformément au projet éducatif et pédagogique du Collège, il s'agit de promouvoir, via le projet d'établissement, le développement harmonieux de tous, dans le respect de toutes les personnes. Il s'agit aussi de porter attention aux nécessités et aux difficultés de chacun, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin.

Le présent projet d'établissement vise à réaliser, pendant les trois prochaines années, les quelques actions actuellement définies comme prioritaires par le Pouvoir Organisateur et pour notre communauté éducative, en continuité avec les actions déjà entreprises. Dans sa forme actuelle ci-dessous, ce projet présente donc un caractère expérimental et pourra être amendé sur base de l'évaluation périodique de sa mise en œuvre.

### **1. Actions relatives à la formation intellectuelle des élèves**

L'enseignement dispensé au Collège entend donner du sens aux matières enseignées et vise à amener les élèves au meilleur de leurs possibilités.

Dans ce but, le Collège entend mettre en œuvre les moyens suivants :

#### **1.1 Plan d'actions collectives au premier degré (PAC 1<sup>er</sup> degré)**

Le premier degré de l'enseignement secondaire constitue un moment de transition complexe dans le parcours scolaire d'un jeune adolescent. Outre la découverte d'un nouvel établissement scolaire et les modifications profondes dans l'organisation des activités quotidiennes, cette dernière étape du continuum pédagogique entend amener les élèves en deux années vers la maîtrise des socles de compétences à quatorze ans.

L'objectif est la réussite du CE1D en fin de deuxième année pour le plus grand nombre.

Le PAC fait partie intégrante du projet d'établissement.

Concrètement, le premier degré est organisé comme suit : 28h de formation commune et 4h d'activités complémentaires. Viennent s'ajouter à cela des heures d'étude dirigée, de remédiations, de coaching, le soutien PMS.

Le professeur titulaire encadre chaque classe et assure le suivi individuel notamment par une présence en classe en dehors des heures de cours. Il est le premier interlocuteur de l'élève et de sa famille. L'éducateur de niveau assure également le contact entre l'école et la famille.

Les activités complémentaires sont organisées comme suit :

En première année commune, c'est-à-dire pour les élèves ayant réussi leur CEB :

- 2h de latin en soutien du français ;
- 1h de LM1 : expression orale, culture, approche plus ludique ;
- 1h d'activité de soutien avec le titulaire en vue de créer un groupe-classe, d'ouvrir à des problèmes de société (tri des déchets, transports, utilisation raisonnée des technologies, de l'information et des communications, citoyenneté ...) et de faciliter une bonne organisation et une méthode de travail visant une gestion autonome des apprentissages.

En deuxième année commune :

- 3h de latin ou 2h de socio-économie + 1h d'informatique ;
- 1h de LM1.

Depuis le passage automatique de 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup> commune, les élèves ayant été signalés en grande difficulté en fin de 1<sup>re</sup> année sont orientés en 2<sup>e</sup> "Renforcement" (2 RENF) où 3h d'activités sont remplacées par du renforcement en français, renforcement en mathématique et méthode. Nous privilégions à ces moments-là des petits groupes de 8 à 10 élèves. Notre objectif est d'amener nos élèves à l'obtention du CE1D.

Pour les élèves de 2<sup>e</sup> commune qui n'ont pas obtenu leur CE1D et sont orientés en 2<sup>e</sup> année supplémentaire, la 2S, ces mêmes 3h d'activités sont consacrées aux projets scolaires, à l'orientation et à la préparation des élèves en vue de réussir les évaluations externes certificatives.

Un **Plan Individuel d'Apprentissage (PIA)** est mis en place pour les élèves de 2 RENF, de 2S et élèves en difficulté d'apprentissage repérés lors des conseils de classe réguliers : quatre par an. Ces conseils de classe sont suivis d'une réunion de parents permettant d'informer les parents des difficultés de leur enfant et des actions spécifiques mises en œuvre pour y remédier.

Des enseignants sont formés dans différentes matières : gestion mentale, neurosciences, mindmapping, DYS, TDA, HP, les nouvelles technologies de communication, les plateformes pédagogiques...

## **1.2 Encadrement général**

Outre ce qui est défini par le Règlement des études, les mesures d'encadrement général consistent à :

- Privilégier des groupes / classes de taille raisonnable, dans la mesure des possibilités offertes par le NTPP (Nombre Total de Périodes Professeurs).

- Maintenir ou mettre en œuvre des mesures telles que :
  - Le titulariat pour un accompagnement des élèves ;
  - Des menus horaires cohérents et porteurs aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés ;
  - L'obligation de suivre une langue moderne 2 (néerlandais ou anglais) à partir de la 3<sup>e</sup> année à raison de 2 ou 4h par semaine.
- Mettre à disposition un matériel didactique suffisant et de qualité ;
- Renforcer le travail collaboratif ;
- Favoriser les projets pédagogiques.

Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage ou des besoins spécifiques tels que définis dans le décret du 7 décembre 2017 bénéficieront à certaines conditions d'aménagements raisonnables (AR) afin de leur permettre d'atteindre les objectifs définis par les référentiels de compétence.

### **1.3 Ouverture à la modernité**

Pour permettre aux élèves de participer activement au monde moderne et, plus particulièrement, aux Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC), le Collège veillera à :

- Former les enseignants aux NTIC ;
- Intégrer les NTIC dans les activités d'apprentissage ;
- Équiper les locaux de TBI et TV interactive ;
- Favoriser l'utilisation des plateformes: Office 365, Cabanga et It-School.

### **1.4 Aide spécifique aux élèves en difficulté**

- Périodes de remédiation ;
- Mission réussite au deuxième degré ;
- Tutorat ;
- Encouragement à des projets pédagogiques qui permettent d'intégrer, d'orienter et de valoriser les plus faibles ;
- Aides ponctuelles individualisées.

### **1.5 Formation plus soutenue pour les élèves qui le souhaitent**

- Choix de menus avec possibilité de combiner 2 ou 3 options aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés ;
- Possibilité d'une heure supplémentaire en mathématique pour les élèves qui ont choisi l'option latin, langues, ou latin-langues au deuxième degré ;
- Possibilité de 2 heures supplémentaires de perfectionnement en mathématique, au 3<sup>e</sup> degré, en préparation aux études supérieures ;

### **1.6 Orientation**

Le Collège souhaite informer au mieux les élèves et leurs parents quant aux choix d'orientations possibles, à travers :

- Les séances d'information à l'attention des élèves et parents ;
- La présentation des parcours possibles de l'enseignement secondaire général de façon à donner une vue d'ensemble et permettre une orientation éventuelle ;
- La transmission de l'avis du conseil de Classe concernant le choix d'options ;
- La mise à disposition de documentations ;
- L'assistance du Centre Psycho-Médicosocial (C.P.M.S.) ;

- L'heure de préparation aux études supérieures au 3<sup>e</sup> degré (PES) ;
- La participation aux «portes ouvertes» des universités et écoles supérieures.

## **1.7 Évaluation continue**

- Souci de cohérence et d'uniformité dans l'évaluation ;
- Volonté de dégager des critères objectifs pour l'attribution des lettres d'appréciations (TB - B - S - I - TI) précisant la situation de l'élève dans chaque discipline en fin d'année scolaire et en tenant compte de l'ensemble de ses prestations.
- Mise en place d'un système d'évaluation continue avec une session d'examens en fin d'année scolaire afin de favoriser le travail régulier des élèves tout en les confrontant à la gestion de matières plus vastes.

## **1.8 Immersion**

Convaincu des bénéfices linguistiques, culturels et cognitifs de l'immersion, le Collège organise depuis septembre 2016 l'immersion en anglais qui se poursuivra progressivement jusqu'à la sixième année. L'accès à l'immersion est principalement ouvert aux élèves issus de l'immersion précoce (ayant déjà suivi l'immersion dans le fondamental dans la même langue cible). Pour les autres élèves, un contact préalable avec la direction est nécessaire.

## **2. Actions relatives à l'épanouissement des personnes et valeurs humaines**

L'école ne remplace ni les familles ni les autres institutions, mais elle se doit de contribuer à l'épanouissement de chacun, avec la collaboration des parents et des élèves.

Dans cette perspective, le Collège met en œuvre les moyens suivants :

### **2.1 Règlement d'ordre intérieur**

Le Règlement d'ordre intérieur vise à permettre et à promouvoir :

- L'éducation au respect des autres et de soi, notamment au point de vue de la tenue, du comportement et du langage,
- L'éducation au respect des biens et de l'environnement,
- L'éducation à la solidarité sous toutes ses formes, en vue d'une vie en commun harmonieuse.

### **2.2 Épanouissement corporel**

- Proposition d'activités sportives au fil de l'année ;
- Participation aux activités de la Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (F.R.S.E.L.)

## **2.3 Vie associative et culturelle - ouverture au monde**

- Excursions et visites à caractère culturel ;
- Voyages scolaires ;
- Manifestations culturelles (en journée ou en soirée) : expositions, théâtre, cinéma...
- Invitation ou rencontre de personnalités du monde culturel, social et politique.

## **2.4 Aide - Soutien**

Suivi assuré par

- Le C.P.M.S. ;
- Les titulaires et autres professeurs ;
- L'éducateur de niveau ;
- Des intervenants extérieurs si nécessaire ;
- Des élèves de cinquième (parrainage d'élèves de première) ;
- Des élèves entre eux (tutorat).

## **3. Actions relatives aux membres du personnel**

L'école est leur lieu de travail. Le bon exercice de leur art et leur épanouissement doivent être pris en considération à travers :

- L'émulation, le travail d'équipe, l'organisation du corps ;
- La vie en commun ;
- Les horaires ;
- Les locaux et équipements ;
- La formation continuée.

**COLLÈGE SAINT-MICHEL a.s.b.l.**  
**Faubourg de Charleroi, 15 6041 - GOSSELIES**

**071.35.36.74**  
**csmg@csmg.be - www.csmg.be**

**Président du P.O. : RP. BERRACHED**  
**Directrice : Mme PETIT**  
**Directrice adjointe : Mme FOUCART**



Photo : [www.CREATIVEROOM.be](http://www.CREATIVEROOM.be), 2023

---